

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Vernis brillant pour bords de verre

UFI: XCF5-38NX-MTM0-NDW9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/de la préparation

Revêtement incolore (vernis)

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
E-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Dr. Martin Schade	Téléphone: +49 2129 5568-300
E-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)
Tox Info Suisse, 145. +41 44 251 51 51 (24Std), www.tox.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou de la préparation
Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Eye Dam. 1; H318
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate d'isopropyle
Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas
2-méthylpropane-1-ol; isobutanol
butane-1-ol; n-butanol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:


Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 2 de 13

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser Dioxyde de carbone (CO ₂), Sable, Poudre d'extinction pour l'extinction.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Préparations
Caractérisation chimique

Vernis spécial à un composant

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
108-21-4	acétate d'isopropyle			<25 %
	203-561-1	607-024-00-6	01-2119537214-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas			<25 %
	265-151-9		01-2119473851-33	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411			
123-86-4	acétate de n-butyle			<10 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			<10 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol			<10 %
	201-148-0	603-108-00-1	01-2119484609-23	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H315 H318 H335 H336			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			<2,5 %
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			<2,5 %
	200-751-6	603-004-00-6		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
108-21-4	203-561-1	acétate d'isopropyle	<25 %
		par inhalation: CL50 = 50,6 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 17400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6750 mg/kg	
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	<10 %
		par inhalation: CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4570 mg/kg	
78-83-1	201-148-0	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	<10 %
		par inhalation: CL50 = > 24 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2830 mg/kg	
107-98-2	203-539-1	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	<2,5 %
		dermique: DL50 = 11000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
71-36-3	200-751-6	butane-1-ol; n-butanol	<2,5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Si la victime est inconsciente mais respire: La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Administrer comme purgatif du sulfate de sodium (1 cuiller dans un verre d'eau) avec beaucoup de charbon actif.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 4 de 13

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Assurer une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Assurer une aération suffisante. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol.

Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 5 de 13

Cette information n'est pas disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	SSC	
		150	720		VLE courte durée		
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol (PGME)	100	360		VME 8 h	SSC, B	
		200	720		VLE courte durée		
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	SSC, B	
		400	1000		VLE courte durée		
108-21-4	Acétate d'isopropyle	100	420		VME 8 h	SSC	
		200	840		VLE courte durée		
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	C1#A, R1A, SSC	
		1000	1920		VLE courte durée		
78-83-1	Isobutanol	50	150		VME 8 h	SSC	
		50	150		VLE courte durée		
71-36-3	n-Butanol	100	310		VME 8 h	SSC, B	
		100	310		VLE courte durée		

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol	1-Méthoxypropanol-2	20 mg/l	U	b
71-36-3	n-Butanol	n-Butanol	10 mg/g		

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	89 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	500 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2251 mg/l
Sol		28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matière des gants: Caoutchouc butyle $\geq 0,5\text{mm}$, NBR (Caoutchouc nitrile) $\geq 0,35\text{mm}$

Temps de pénétration $\geq 480\text{ min.}$
Protection de la peau

vêtements étanches

Protection respiratoire

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: clair
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition: 78 °C
et intervalle d'ébullition:
Limite inférieure d'explosivité: 0,8 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 19 vol. %
Point d'éclair: 2 °C DIN 51755
Température d'auto-inflammation: 200 °C
pH-Valeur (à 20 °C): non applicable
Hydrosolubilité: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants
miscible avec la plupart des solvants organiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 7 de 13

Pression de vapeur:
(à 50 °C) 1.100 hPa

Densité (à 20 °C): 0,870 g/cm³

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Température d'inflammation spontanée

n'est pas auto-inflammable

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant: <3%

Teneur en solvant: ca. 79%

Teneur en corps solides: 21%

Viscosité dynamique:
(à 20 °C) non déterminé

Durée d'écoulement:
(à 20 °C) 13 s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

acides forts et oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

DL50/orale/rat = >2000mg/kg

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-21-4	acétate d'isopropyle				
	orale	DL50 6750 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 > 17400 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 50,6 mg/l	Rat		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 4570 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 13400 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 30 mg/l	Rat		
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol				
	orale	DL50 > 2830 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 24 mg/l	Rat		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	IUCLID	
	cutanée	DL50 11000 mg/kg	Lapin		
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol				
	orale	ATE 500 mg/kg			

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette information n'est pas disponible.

Autres informations

Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >2000 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1430 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1250 mg/l		Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1439 mg/l	48 h	Daphnia magna		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4600 - 10000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-21-4	acétate d'isopropyle	1,02
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	-0,16
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	0,79
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	-0,437

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit s'évapore facilement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Cette information n'est pas disponible.

Information supplémentaire

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 10 de 13

Recommandations d'élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Agent de nettoyage: Acétate de n-butyle

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1263

d'identification:
14.2. Désignation officielle de Peintures

transport de l'ONU:
14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:
14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3



Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 601

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E2

Catégorie de transport: 2

N° danger: 33

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1263

d'identification:
14.2. Désignation officielle de Peintures

transport de l'ONU:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 11 de 13

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

-

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

A180

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y341

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 12 de 13

aucune

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures:

79%

687g/l

Sous-catégorie selon la directive
2004/42/CE:

Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite de COV: 840 g/l

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Teneur en COV (OCOV):

79%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 14,15.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2

Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Révision: 06.05.2026

Code du produit: BO5007005

Page 13 de 13

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)